

**Procès verbal de la réunion du Conseil municipal du  
11/04/2008**

Le Conseil municipal de la commune de Saint Ilpize s'est réuni sous la présidence de :

**Jean Fostier**

le 11 du mois d'avril an 2008 , à 20h30 , en la salle de la mairie.

Tableau de présence :

<b>Nom</b>	<b>P=présent A=absent E=Excusé</b>	<b>Pouvoir donné à :</b>
Jean louis Bouche	P	
Gilles Chicoutel	E	Ginny Rossiter
Martine Defay	P	
Jean Fostier	P	
Anne Hazebaërt	A	
Pierre Héno	P	
Joseph Olivain	E	Pierre Heno
Gérard Portal	P	
Alain Rolland	E	Jean Fostier
Ginny Rossiter	P	
Jean François Servant	E	Jean Louis Bouche

Secrétaire de séance : Ginny Rossiter

Ordre du jour :

- 1 –Débat budgétaire
- 2 – Commissions
- 3 – Questions diverses

### **1 –Débat budgétaire**

Ce débat autour d'un budget de transition n'aura qu'une valeur relative car les éléments qui le composent n'ont pas été pilotés par la nouvelle équipe.

M. le maire a rencontré les services de l'Etat et donne lecture des informations recueillies sous forme d'un projet de budget remis en copie à chaque élu.

Le maire présente son analyse en comparant notre situation par rapport à la moyenne des communes de moins de 250 habitants en Haute -Loire :

Produits : -29%  
Impôts locaux : -28%  
Charges : -16%  
Investissement :           Ressources : -35%  
  Emploi : -51%

Un chiffre de 249 euros/habitant pour la commune contre 866 euros/habitant en moyenne pour la comparaison ce qui illustre clairement que la situation est extrêmement difficile.

M. le maire précise qu'il n'est pas question pour l'heure d'augmenter la charge fiscale.

Pierre Héno demande si on ne peut pas tout de même au niveau des taux des taxes suivre le coût de la vie.

Gérard Portal souligne qu'il y a une différence entre montant des recettes liées aux pourcentages appliqués aux valeurs de bases qui peuvent augmenter ( ex : valeur locative) et taux d'imposition qui représente un pourcentage applicable sur ces valeurs. Pour suivre l'évolution du coût de la vie en recettes fiscales, qui au passage ne sont pas l'élément le plus important de notre budget, il suffirait que les valeurs de base soient réévaluées suivant l'indice adéquat sans nécessité d'augmenter une pression fiscale déjà forte.

Le maire souligne que la faiblesse vient du fait qu'il n'y a pas de taxe professionnelle et qu'une solution possible pourrait être d'attirer des artisans dans la commune. Il n'est pas prévu de hausse des taux cette année.

Le maire détaille le projet de budget ligne par ligne et précise pour certains postes qu'un complément d'information est nécessaire.

La section fonctionnement présente un excédent de 59.706,93 euros qui seront à reporter à la section investissement.

A la demande de la comptable du trésor certaines lignes comptables mal affectées changent de numéro (ex : buvette passe de 6068 à 6078).

Le poste concernant la cantine est prévu en hausse à 3500 euros au lieu de 1800 car il est envisagé (avec Villeneuve) de revenir à une autre forme de cuisine si la législation actuelle le permet

Le poste informatique est en légère hausse car il faut prévoir de renouveler du matériel ancien qui ne fonctionne plus ou très mal.

Les frais d'actes / contentieux sont supprimés car le maire peut légalement et a la compétence afin de les réaliser lui-même.

Le poste Télécommunications qui est à 1400 euros devrait baisser car la nouvelle configuration avec l'adsl (appel inclus) sera en année pleine

Le poste CCAS, en augmentation de 500 euros pour donner un peu plus de souplesse au social en cas de besoin.

Frais d'étude du château, 10764 euros ? point à éclaircir

Four banal pour le Bourg , 18000 euros : est ce qu'il faut vraiment le faire ?

Pierre Héno fait remarquer que la subvention CG2D est déjà attribuée.

Gérard Portal dit que cela ne couvre (montant 7000 euros) qu'une petite partie de la dépense totale qui laisserait à la commune une charge de 11000 euros qui paraît bien lourde alors que nous avons d'autres priorités comme par exemple entretenir notre voirie !!.

Un premier bilan des urgences de voirie a été fait et si on utilise de l'enrobé à froid, pour environ 250 m2 recenser cela coûterait autour de 1500/ 2000 euros uniquement pour des réparations urgentes.

Chemin du Moulin, problème d'éclairage. Le maire précise que pour éviter que les erreurs commises à Tapon ne se renouvellent pas il y a lieu de revoir les citoyens.

Gérard Portal suggère que au vu des évolutions techniques on devrait se poser la question du solaire.

Mobilier de l'église, 13100 euros, concerne la réfection de l'harmonium et l'étude de la réfection de l'orgue, déjà subventionnée.

Il existe une créances sur particuliers, 176,67 ? Qu'est ce ?

L'assainissement est structurellement déficitaire. Les redevances ne couvrent pas les dépenses. Et cela grève le budget de la commune de manière importante . Toutefois des emprunts vont se terminer prochainement.

#### Remarques diverses

Il y a des choix à faire et des dossiers sont à revoir dans le peu de temps qui nous est octroyé  
Pour le parking prévu (près du cimetière), est-ce qu'une enquête publique a été faite ?

Pierre Héno demande si des grands projets sont prévus pour la commune. Jean Fostier  
reparle du parking qu'il faut étudier. Gérard Portal souligne que des idées de projets existent  
qu'il faudra étudier dans le courant de l'année afin d'en vérifier la validité et la faisabilité .

## 2 - Commissions :

### 2-1 Création de la Commission litiges :

Il existe actuellement 4 litiges/dossiers en cours.

La commission comprendra le maire, Martine Defay + une troisième personne restant à désigner.

10 voix pour (6 présents + 4 pouvoirs). La commission est créée.

### 2-2 Création de la Commission environnement comportant des élus et des habitants :

La dite commission sera en quelque sorte à géométrie variable en fonction des besoins. Elle comprendra des élus qui seront Ginny Rossiter et le conseiller du village concerné avec des habitants qui le souhaitent.

Leur mission sera de faire un diagnostic de la commune, de recueillir des propositions pour l'embellissement des villages, pour résoudre les questions de pollutions diverses, etc..

10 voix pour (6 présents + 4 pouvoirs)

### 2-3 Création de la Commission appel d'offres, 4 membres

Jean Fostier, Gérard Portal, Joseph Olivain, Gilles Chicoutel.

10 voix pour (6 présents + 4 pouvoirs). La commission est créée

## 3 – Questions diverses :

### 3-1 Travail de remise en état, reliure et numérisation des registres de l'Etat Civil.( obligation d'archivage de la commune). Cela se fait un peu à la fois. Il faut continuer. La dépense sera d'environ 1800 euros pour la tranche déjà programmée par l'ancienne municipalité.

Vote : 10 voix pour (6 présents + 4 pouvoirs)

### 3-2 Le Centre de Gestion propose une nouvelle délibération concernant les marchés publics dématérialisés. Il nous faut plus d'informations. Vote reporté.

### 3-3 Matériel mis à disposition de l'employé communal

Le responsable a dressé la liste du petit matériel qui est nécessaire afin d'assurer correctement ses missions. Le conseil avale ces petits achats .

**Rappel** c'est Gilles Chicoutel qui coordonne et contrôle le travail de l'employé communal, c'est lui qu'il faut contacter si besoin est. Personne ne doit s'adresser directement à l'employé ni n'est autorisé à le solliciter hormis le maire et Gilles Chicoutel

### 3-4 Questions nombreuses posées par les locataires de l'école de Tapon

M. le maire se rendra sur place afin de faire le point

**3-5** M. Héno interroge le maire sur la réunion de la Communauté de communes. Jean Fostier dit qu'il s'agissait d'élire le président (Jean-Pierre Vigier), les vice-présidents (...)etc ..., et de nommer les commissions (Jean Fostier et Gérard Portal participent à celle du tourisme, l'urbanisme et développement du territoire ; Jean Fostier est aussi au « Pays de Lafayette »). Le Conseil Général axe son effort cette année sur le tourisme et la randonnée.

**3-6** Mme Defay demande des précisions sur le Syndicat d'Initiative de Lavoûte Chilhac. Le maire précise qu'il s'agit maintenant d'un office intercommunal dans la cadre du SMAT et qu'il n'existe plus en tant que tel.

Est-ce que la commune a une influence sur la taxe de séjour ?  
Les pouvoirs sont délégués à la Communauté de communes qui délègue à son tour au SMAT.  
C'est le SMAT qui décide. On peut regretter cet état de fait.

**3-7** M. Héno rend compte de la réunion concernant l'école » en mairie de Villeneuve le 8 avril 2008.

2007-2008 : actuellement il y a 9 enfants inscrits

2008-2009 : on prévoit 11 à 12 enfants

2009-2010 : on prévoit 14 à 17 enfants

Chaque commune doit recenser les enfants qui seraient susceptibles de fréquenter l'école et contacter leurs familles.

Concernant la nourriture de la MARPA qui paraît inadaptée aux enfants. Peut-on envisager de revenir à une prestation permettant d'assurer une cuisine de qualité satisfaisante sur place ?

Il faut suffisamment d'enfants inscrits à la cantine et s'assurer que les conditions existent car après l'interruption de ce service il pourrait exister des contraintes normatives. A étudier

De nombreux travaux sont préconisés dans le rapport de la commission de sécurité. Certains sont urgents, installation électrique, plancher de la première salle, carreaux fendus ou cassés. Le budget fournitures sera fixé et limité, la mairie de Villeneuve étant l'ordonnateur des dépenses.

**3-8.** Léon Lancier est nommé régisseur temporaire de la buvette. Il pourrait être suppléant avec le régisseur suivant.

**3-9** Le problème de l'ouverture régulière du château se pose. Comment faire pour concilier ouverture et sécurité ? La fermeture destinée à protéger du vandalisme ne donne pas satisfaction et ne permet pas la visite par les personnes.

Doit on ouvrir en permanence et si oui quels risques et quelles responsabilités ?

Peut on envisager une surveillance vidéo aujourd'hui accessible à un faible coût ?

Un grand nombre de questions auxquelles il faudra apporter des réponses rapidement.

**3-10** Journée Nationale du Souvenir et de la Déportation : Cérémonie au monument aux morts à 11h00, suivie d'un vin d'honneur avec la population à la salle polyvalente.